

Les DURAND de BLONZAC et la Guadeloupe

Bernadette Rossignol (janvier 2021)

La communication par *Pierre Bardin* de références d'actes du minutier sur des DURAND de BLONZAC nous a incitée à établir la généalogie de cette famille, parfois citée dans des articles de GHC puisque deux frères étaient en Guadeloupe. Le nom de Blonzac reste celui d'un lieu-dit de la Goyave, trace d'une ancienne habitation. Nous avons bien entendu utilisé aussi les éléments donnés sur Geneanet dans les relevés de Familles parisiennes et par divers généalogistes, que nous citons et remercions, et en particulier *Philippe Martin* (plcmartin) qui a très aimablement répondu à nos questions.

Jacques DURAND

conseiller du roi greffier en chef du parlement de Toulouse ¹

x Marguerite BESSON

d'où au moins (ordre de naissance inconnu) :

1 Louis DURAND de BLONZAC

écuyer, conseiller secrétaire du roi en la Grande Chancellerie de France ; président trésorier de France au bureau des finances de Guyenne et intéressé dans les fermes du roi (1730)

donne consentement au mariage de son fils François le 17/09/1750 à Paris M^e Gervais et Fortier.

o 20/04/1680 Arles, Saint Julien (néant) ou Bordeaux, paroisse Saint Maixent

+ 18/01/1754 Paris rue du Hasard ²

Testament olographe 12/10/1748

IAD (inventaire après décès) 05/02/1754, M^e d'Aoust ³

Cm 23 et 30/12/1714 M^e Roberdeau, Bordeaux

x 08/01/1715 Saint Martin de Léognan (Gironde, 33) ⁴, Pétronille BOUSQUET, fille de Jacques, secrétaire du roi en la Cour du Parlement de Bordeaux, et Marie de VIMENEY

o ca 1687

+ 08/09/1747 Croissy sur Seine (elle y était allée avec son mari chez un ami ⁵) ; 60 ans

(+) 09/09/1747 dans l'église

IAD 15/09/1747 M^e d'Aoust, Paris ⁶

¹ Bruno Muratet, tetarum sur Geneanet.

² AN Y15, index des scellés (relevé Familles parisiennes). La rue du Hasard était une partie de la rue Thérèse <https://www.paris-pittoresque.com/rues/120.htm>, premier arrondissement, près du Palais Royal.

³ AN MC/ET/XCVI/390.

⁴ Les registres conservés commencent en 1737.

⁵ Mentionné dans son inventaire après décès qui donne la date du 7 septembre. L'acte paroissial appelle son premier mari Mr Nicolas Frisquet. Les témoins sont M. Charles Maurice du Chauffour, écuyer, et M. Jean Baptiste Jacquemin, écuyer sieur de Montly.

⁶ AN/ET/XCVI/369.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

ax 02/11/1709, Bordeaux Saint Christoly ⁷, Blaise (de) FRESQUET, fils de Jean et Gabrielle VIDAL ⁸

avocat en parlement, banquier en cour de Rome, conseiller secrétaire du roi, contrôleur en la Chancellerie, jurat de Bordeaux

o 10 b 12/04/1644 Mur de Barrez (Aveyron, 12)

+ 11 (+) 12/06/1711 Bordeaux

d'où une fille entrée en religion ⁹

ax 19/11/1675 Capian (Gironde, 33) Isabeau de LACHÈZE, fille de Bernard, huissier, et Élisabeth SENÉ ¹⁰

2 Jacques DURAND de MÉZY

greffier en chef des requêtes du Palais ; écuyer, seigneur châtelain de Mézy, Montalet et autres lieux ¹¹ ; achète la terre, seigneurie et châtelainie de Mézy le 23/12/1714 à M^{re} Nicolas François de Mydorge et celle de Montalet le 14/03/1720 à M^{re} François André de Cléry chevalier seigneur de Serant ¹²

+ 11/11/1737 Paris, rue neuve Saint Augustin ¹³

Testament 26/10/1737 ¹⁴

Inventaire après décès 20/12/1737 ¹⁵

ax Cm 01/09/1700 M^e Mathieu Bailly ¹⁶, Marie Anne LE TELLIER d'ASSY

+ 20/08/1713

d'où

2.1 Jacques Louis DURAND de MÉZY

fils aîné, châtelain de Mézy, fermier général du roi (1723) ; écuyer, avocat en parlement, contrôleur général des fermes du roi à Saint Quentin en juillet 1730, au département de Toulouse en 1737

demeurant à Tarbes en 1729-1730 ¹⁷, à Saint Quentin en 1730 ¹⁸, à Montauban en 1737

o ca 1703

+ 17 (+) 19/03/1763 Mézy (Yvelines, 78) ; messire Jacques Louis Durand écuyer seigneur de Mézy et de Montalet, 59 ans ; nombreuses signatures

(+) dans le caveau des seigneurs de Mézy dans le chœur de l'église sans alliance ni postérité

⁷ Fédération girondine de généalogie, sur Geneanet.

⁸ Informations sur lui, Bruno Muratet, tetarum, et Corinne Baze-Carladez, sur Geneanet, et Dictionnaire de Chaix d'Est-Ange.

⁹ Mentionnée dans l'inventaire après décès de Pétronille Bousquet ; voir annexe.

¹⁰ Informations sur elle, Xavier Gille, xgille sur Geneanet.

¹¹ AN MC/ET/L/324, 23/01/1730 témoin au contrat de mariage de sa nièce Catherine. Mézy sur Seine et Montalet le Bois (noms actuels) sont à l'ouest des Yvelines, dans le Vexin, Mézy sur la rive nord de la Seine, en face des Mureaux, et Montalet à 10 km au nord-ouest.

¹² M^e Dupont, Paris, 23/12/1714 et M^e Lhuistre, Mantes, 14/03/1720, cités dans l'inventaire après décès de ses papiers, pièces 5/0 et 91.

¹³ AN Y15, index des scellés (relevé Familles parisiennes)

¹⁴ Archives de Paris DC 6 226 (Familles parisiennes) Voir en annexe.

¹⁵ IAD 20/12/1737 MC/ET/XCVI/328, M^e Pierre Nicolas d'Aoust. Voir en annexe.

¹⁶ AN MC/ET/LXXVII.

¹⁷ AN MC/ET/XCVI/298, certificat de vie 30/12/1729, déposé 30/01/1730.

¹⁸ AN MC/ET/XCVI/299, certificat de vie 01/07/1730, déposé 11/07/1730.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Note de Philippe Martin (plcmartin sur Geneanet) :

« Ses affaires ayant été dérangées avant sa mort, il avait abandonné à ses créanciers la majeure partie du revenu des terres de Mézy et Montalet qu'il tenait de son père Jacques. A sa mort, ces 2 terres furent saisies et vendues à un Mr Dupleix de Pernau. De plus, son cousin germain Jacques (de la Guadeloupe), reprit le nom de Mézy et obtint les bailliages de Mantes et de Meudon. »¹⁹

2.2 Dom Jean Baptiste DURAND

religieux profès bénédictin non réformé²⁰
+ /1737

bx Cm 27/10/1723 Paris²¹, Marie PAROY²²

3 Marie DURAND

o ca 1680 (21 ans au mariage)

x 28/08/1702 Arles, La Major (Bouches du Rhône, 13)²³ Anthoyne **PERAS**, employé des affaires du roi, fils de Jean, procureur du roi, et Marthe TRIAL

o ca 1668 (33 ans au mariage)

1 Louis DURAND de BLONZAC x 1715 Pétronille BOUSQUET

Les prénoms et noms de branche de certains des enfants varient avec le temps, selon les actes.

Au contrat du premier mariage de la fille aînée, Catherine, en 1733, les frères et sœur présents sont Jacques Durand Dapremont, Rose Durand, François Durand de Blanquefort, Jacques Durand et Jacques Durand de Thauriac (le dernier, futur Durand de Tauriac n'est pas présent car trop jeune).

Au décès de la mère en 1747, 7 enfants héritiers ; les mêmes au décès du père en 1754, avec quelques différences d'emploi ou de résidence pour certains :

Jacques Louis Durand d'Aprémont, écuyer, directeur des fermes du roi à Villefranche du Rouergue (1747, 1754)

Jeanne Rose Durand de Blonzac, à Paris chez son père (1747, 1754)

Catherine Durand épouse de Claude Étienne Gueriot, écuyer, receveur des tailles de Châlons sur Marne, avant veuve du sieur de Plancy, vice-bailli de Gien (1747, 1754)

Jacques Durand de Blonzac, écuyer, employé dans les vivres de la marine à Rochefort (1747) ; à la Martinique en 1754²⁴

François Durand de Blanquefort, au Sénégal pour la Compagnie des Indes (1747) ; à la Martinique en 1754

Jacques Durand, écuyer ; au Sénégal pour la Compagnie des Indes en 1754

Joseph Durand de Tauriac, écuyer, mineur (1747), à Villefranche de Rouergue (1754)

¹⁹ Source non précisée.

²⁰ Cité dans l'inventaire après décès de son père ; non héritier.

²¹ AD75 DC/6/145, 26/11/1723 ; Me Durand (relevé Familles parisiennes).

²² Voir dans la première annexe l'inquiétude de Jacques Durand de Mézy sur le sort après son décès de sa seconde épouse en raison de leur contrat de mariage mal rédigé et des mauvaises relations de son fils aîné avec sa belle-mère.

²³ Relevé de l'Association généalogique des Bouches du Rhône sur Geneanet.

²⁴ Sic ; en fait, comme son frère François, il est alors à la Guadeloupe.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Au décès du père en 1754 il y avait toujours 7 enfants vivants qui se sont partagé la succession paternelle comme suit ²⁵

Jacques Louis Durand d'Aprémont, l'aîné, a eu	53 377
Jeanne Rose Durand de Blonzac	40 000
Jacques Durand de Blonzac, qui mourra à la Guadeloupe	20 000
Catherine Durand de Blonzac	30 000
François Durand de Blonzac, qui mourra à la Guadeloupe	20 000
Jacques Durand de Blonzac de Chenevière	24 000
François Durand de Tauriac (Villefranche)	20 000
Total	207 377 livres

ordre de naissance supposé pour les premiers et les derniers

1.1 Catherine DURAND de BLONZAC

o 1715 ?

+ 16/10/1786 Paris, rue Sainte Avoie, chez les dames Ursulines, veuve de Claude Étienne Guériot ²⁶

inventaire après décès 17/11/1786, M^e Maupas ²⁷

Cm 23/01/1730, M^e Jean Baptiste Hurel ²⁸ ; le futur époux lui donne en douaire la terre et seigneurie de de La Trémellerie à Saint Privé dans l'Yonne (89), lui fait donation de sa maison à Gien, avec meubles, vaisselle et argenterie, et lui reconnaît pour 6 000 livres de bagues et bijoux

ax 18/05/1730 Mézy sur Seine (Yvelines, 78) Edme Jean **PAINÉAU** écuyer seigneur de **PLANSI**, fils de + Louis PAYNEAU, avocat en parlement, et + Edmée de CHANTOISEAU ²⁹

vice bailli de Gien

+ 1731

Cm 23/05/1733 M^e Le Court et Huret ³⁰

bx 23/05/1733 Paris, église Saint Roch, Claude Étienne **GUÉRIOT**, fils de + Jacques, écuyer, conseiller secrétaire du roi, et Marie Berthe de LA CROIX de CASTRIES écuyer, avocat en parlement, conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de Châlons

o et b 26/12/1699 Attigny (Ardennes)

+ 25/07/1755 Châlons sur Marne

ax 12/02/1710 Gien, Saint Laurent, Anne Jacqueline de SUSLEAÛE

d'où postérité du 2^{ème} mariage ³¹ :

²⁵ D'après la notice établie en 1908 par Émile Battelier et que nous aimablement transmise son descendant Philippe Martin.

²⁶ AN Y17, index des scellés (relevé Geneanet)

²⁷ MC/ET/CI/548. L'inventaire après décès figure bien dans le répertoire de M^e Maupas mais... il est en lacune dans le carton correspondant !

²⁸ AN MC/ET/L/324, contrat de mariage (relevé Geneanet).

²⁹ Famille PAYNEAU, de l'Yonne et du Loiret. Nombreuses contributions sur Geneanet mais qui ne connaissent pas Edme Jean.

³⁰ MC ET/L/333.

³¹ Philippe Martin sur Geneanet et MC/ET/CI/706 (voir les annexes)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 1.1.1 Marie Louis GUÉRIOT, écuyer
 - o 29 b 30/08/1734 Châlons (Marne)
 - + 23/12/1800 Paris, Hôtel Dieu
 - x 22/09/1761 Châlons, Notre Dame, Anne Jeanne Nicole de BEUVILLE
 - d'où postérité (dont Nicolas Louis, général de division d'artillerie, mort en **1802** à **Saint-Domingue**)
- 1.1.2 Jean Baptiste Pétronille GUÉRIOT de LA FILINIÈRE
 - o 16/05/1736 Châlons (Marne)
 - + 10/10/1773 Martinique
 - x 26/04/1763 Châlons, Notre Dame en Vaux, Anne MEMMIE de MONTIGNY
 - sans postérité
- 1.1.3 Jean Jacques Louis GUÉRIOT de BELSEAUX
 - receveur des impositions
 - o 19/06/1737 Châlons
 - + 29/04/1802 Châlons
 - x 15/07/1764 Saint Suzanne (Mayenne) Marie Charlotte COUTELLE de LA TREMBLAIS
 - d'où postérité
- 1.1.4 Jeanne Rose Denise GUÉRIOT
 - o 11/09/1738 Châlons
 - + 16/07/1782 Châlons
 - sans alliance
- 1.1.5 Jean Baptiste Louis Denis GUÉRIOT de RUÉ (ou DES RUETS)
 - écuyer, seigneur de Damoux, capitaine commandant d'une compagnie d'ouvriers du corps royal d'artillerie à Douai en 1788, chevalier de Saint Louis
 - o 26/06/1740 Châlons
 - + 15/03/1824 Moulins (Allier, 03)
 - x ca 1783 Catherine Élisabeth de SAINT QUENTIN DES MURES
 - d'où une fille
- 1.1.6 Étienne Jean Louis GUÉRIOT de la TREMELLERIE
 - abbé
 - o ca 1741
 - + 27/12/1767 Ervy (Yonne)
 - (+) église de Varzy au diocèse d'Autun
- 1.1.7 Nicolas Antoine GUÉRIOT de LA PICARDIÈRE
 - écuyer, officier d'artillerie, négociant
 - o 02/06/1744
 - + 09/07/1800 Paris

?1.2 Daniel DURAND de BLONZAC
écuyer conseiller secrétaire du roi maison couronne de France et de ses finances,
demeurant rue du Hasard, en 1743 ³²
+ 1743/1747

³² Registres des tutelles AN Y4613A, 12/07/1743 (relevé Familles parisiennes) ; témoigne comme ami de la famille Joly de Chavigny. Il n'est pas nommé dans l'inventaire après décès de sa mère mais en 1741 et 1743, il demeure rue du Hasard, maison de la famille.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1.3 Jacques Louis DURAND de BLONZAC d'APREMONT

frère et parrain de son frère Jacques à Bordeaux en 1721, ne sait pas signer ; frère de Catherine, témoin à son contrat de mariage en 1730

directeur des fermes du roi au département de Villefranche de Rouergue en 1747 et 1754

renonce à la succession de son père le 19/03/1754 (ET/XCVI/390). Après le décès de son père il quitte Villefranche pour s'installer à Paris, rue Sainte Anne, tout près de la maison familiale de la rue du Hasard, avec sa sœur célibataire Jeanne Rose qui vivait jusqu'alors avec leur père, et il y meurt l'année suivante

o ca 1719

+ 01/07/1755 Paris, rue Sainte Anne paroisse Saint Roch ³³

IAD 17/07/1755 M^e Daoust

1.4 Jacques DURAND de BLONZAC de CHENNEVIÈRE

écuyer, employé par la Compagnie des Indes au Sénégal en 1754 ; à Paris en 1764, agissant au nom de son frère aîné Jacques Durand de Blonzac ; à Paris en 1768, frère de François Durand de Blonzac qui lui donne procuration ³⁴

o ca 1719

+ 02 (+) 03/01/1788 Chaville près Versailles (Hauts de Seine, 92) ; Jacques Durand de Blonzac, écuyer, demeurant depuis 5 mois sur cette paroisse, 67 ans ; en présence de ses neveux Marie Louis et Louis Antoine (sic, pour Nicolas Antoine) Guériot, écuyers demeurant à Paris rue Traversière Saint Honoré, paroisse Saint Roch

scellés du 02/01/1788 à Paris rue des Moulins (Y 13418)

Inventaire après décès 22/01/1788 M^e Maupas, Paris (MC/ET/CI/706) ³⁵

1.5 François DURAND de BLONZAC

o 17 b 18/05/1720 Bordeaux Saint André ; parents de la paroisse Saint Maixent ; père Louis Durand de Blonzac, trésorier de France ; p François Maigne ; m Jeanne Richet (vue 35 n° 561)

+ dans l'enfance ? (ou se confond avec le précédent ?)

1.6 Jacques DURAND de BLONZAC sieur de MÉZY

écuyer, il est à Saint Pierre, Martinique, en 1750 ³⁶ ; enregistre ses titres de noblesse à la Guadeloupe le 06/05/1752

habitant de l'Anse Bertrand puis de Douville à la Goyave ³⁷

seigneur suzerain de Mézy et Montalet sur Seine au décès de son cousin germain

Jacques Louis Durand de Mézy en 1763, jusqu'à son décès où c'est son frère François qui lui succède ³⁸

³³ Cité dans son inventaire après décès, ET/XCVI/394.

³⁴ Procuration du 22/12/1768 in dépôt de pièces concernant M. Durand de Blonzac par Jacques Durand de Chennevière chez M^e Jacques Lenoir le 30/03/1771, MC/ET/XCVI/449.

³⁵ Voir les annexes.

³⁶ Voir l'article « La veuve et le chevalier : une, affaire criminelle à St Pierre de la Martinique en 1750 » (GHC 8, septembre 1989, p. 59 <http://www.ghcaraibe.org/bul/ghc008/p0059.html>)

³⁷ GHC 88, décembre 1996, p. 1819.

³⁸ MC/ET/CXVI/449 procuration de son frère François à son frère Jacques Durand de Chennevière pour recueillir et administrer les biens de sa succession, par renonciation de ses frères et sœurs.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

o et b 30/04/1721 Bordeaux Saint André ; parents de la paroisse Saint Christophle ; père messire Louis Durand de Blonzac, trésorier de France, absent ; p Jacques Durand (ne sait pas signer) ; m Jacqueline Fresquet (vue 91 n° 1564)
+ 04/11/1768 Port Louis ; 52 ans environ, natif de Bordeaux
x 27/07/1751 Anse Bertrand (**Guadeloupe**), Madeleine BUDAN, fille de + Gabriel et + Jeanne NEAU
o 22/03/1701 Petit Bourg
+ 04/02/1761 Goyave
ax 29/05/1715 Petit Bourg, Claude RICORD, fils de Charles, bourgeois de Grasse, et Marthe de RIMBAUD capitaine de port
o 26/08/1678 Grasse (Alpes Maritimes, 06)
+ 31/08/1742 Petit Bourg ³⁹
d'où 12 enfants RICORD ⁴⁰
sans postérité

1.7 François DURAND de BLONZAC (de BLANQUEFORT puis de MÉZY)

était au Sénégal pour la Compagnie des Indes en 1747
écuyer, seigneur de Mézy, Montalet sur Seine et autres lieux, après la mort de son frère Jacques, dont il hérite par renonciation à la succession de ses autres frères et sœurs ; habitant de la Goyave, habitation La Rose
le 14/06/1755 renonce à la succession de son père Louis (ET/XCVI/394)
repart de Bordeaux pour la Martinique en 1763 (dit âgé de 44 ans) ⁴¹
procuration 22/12/1768 M^e Legrand, Pointe à Pitre, à Jacques Durand de Chénevières son frère, demeurant à Paris, pour recueillir les biens de la substitution portée par le testament de leur oncle Jacques Durand de Blonzac et de Mézy ⁴²
o 17 b 18/03/1723 Bordeaux, Saint André ; parents de la paroisse Saint Maixent ; p François Roderic ; m dlle Jacqueline Fresquet (vue 92 n° 1731)
+ 18/05/1778 Goyave, Guadeloupe ⁴³
x 14/02/1752 Anse Bertrand (**Guadeloupe**), Marthe RICORD, fille de + Claude, capitaine de port, et Madeleine BUDAN
à la Révolution la « veuve Blonzac », de Goyave, est sur la liste des émigrés de l'an IV
b 24/01/1732 Petit Bourg
+ 09/07/1799 Le Carbet, **Martinique** ; veuve, environ 70 ans ; témoins Armand Mondésert, Titéca Dessources, Vaultier de Moyencourt
d'où

³⁹ MC/ET/CXVI/449, M^e Lenoir, 30/03/1771 ; dépôt de l'acte de décès de son frère Jacques et procuration à Jacques Durand de Chénevières son frère (*Pierre Bardin*).

⁴⁰ Voir GHC 86, octobre 1996 p. 1752-1753 « La descendance de Claude RICORD et Madeleine BUDAN, de Grasse à la Guadeloupe, Marie Galante et la Martinique »
<http://www.ghcaraibe.org/bul/ghc086/p1752.html>

⁴¹ AD 33, 6 B 52, vue 420-421/453, certificat de catholicité 01/09/1763 « Mr Durand de Mézy, écuyer, 44 ans, natif de Bordeaux ».

⁴² Procuration déposée le 30/03/1771 chez M^e Lenoir MC/ET/CXVI/449. Voir aussi ci-après le testament de l'oncle Jacques.

⁴³ Lacune du registre en 1778 ; date donnée par Philippe Martin sur Geneanet, probablement à partir d'un acte notarié postérieur.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1.7.1 Louise Marthe DURAND de BLONZAC

- o 24/01 b 12/02/1753 Anse Bertrand ; p messire Jacques Durand de Blonzac ; m dame Louise Morin (signe Beausoleil Morin)
+ dans l'enfance ?

1.8 Jeanne Rose DURAND de BLONZAC

- o ca 1724 Paris
+ 22/05/1780 Paris, paroisse Saint Roch ; 56 ans
sans alliance

1.9 Joseph puis François DURAND (de BLONZAC) de TAURIAC

- mineur en 1747 et nommé Joseph DURAND de TAURIAC ; prénommé François au décès du père en 1754 et à son décès en 1789 ; directeur des fermes du roi au département de Villefranche de Rouergue en 1754 et 1755 ; conseiller et receveur ambulant des domaine du roi au parlement de Toul avant 1741 ?
directeur général des Fermes du Roi aux départements de Rouergue, Quercy et vicomté de Turenne ⁴⁴
o ca 1729 Bordeaux
+ 17/01/1789 Villefranche de Rouergue (Aveyron, 12) ; environ 60 ans, ancien directeur des fermes du roi
x 25/09/1762 Montpellier (Hérault, 34) Marie Françoise de GESTARD, fille de + Nicolas et Marguerite du RIEU
o ca 1724
+ 15 d 18 ventôse VIII (06 et 09/03/1800) Villefranche de Rouergue ; 75 ans
ax Jacques Léonard de GUICHARD
capitaine au Languedoc Dragons
d'où
1.9.1 Jacques François Marie Bruno DURAND de BLONZAC
o ca 1763
+ 28/08/1767 Villefranche de Rouergue

A la veille de la Révolution, après le décès de Jacques DURAND de BLONZAC (1.4) le 2 janvier 1788, puis de son frère François (1.9) un an après, le 17 janvier 1789, il n'y avait plus de porteur du nom et leurs héritiers étaient les 4 survivants des frères GUÉRIOT, enfants de la sœur aînée, Catherine.

⁴⁴ Informations sur ce frère : Bruno Muratet (tetarum sur Geneanet).

ANNEXES

**Jacques DURAND seigneur de Mézy et de Montalet
Testament, Paris 26/10/1737 (AD 75 DC 6 226)
Inventaire après décès commencé le 20/12/1737, M^e d'Aoust, XCVI/328**

Le notaire a trouvé Jacques Durand de Mézy rue Neuve Saint Augustin, paroisse Saint Roch, « dans un fauteuil près le feu en une chambre au premier étage ayant vue sur le jardin ». Il ne pourra pas signer son testament, « à cause de sa grande faiblesse et du grand tremblement de sa main. »

« Ayant toujours eu dessein de conserver dans sa famille les terres et seigneuries de Mézy et de Montalet sises près Meulan qu'il a acquises, savoir la terre de Mézy de M. Midorge et la terre de Montalet de M. et Mme de Seran » il les donne aux enfants ou petits-enfants mâles en légitime mariage de Jacques Louis Durand de Mézy écuyer, son fils aîné et « seul héritier présomptif, actuellement à Montauban », ainsi « de mâle en mâle et d'aîné en aîné », à l'exclusion des puînés. Si son fils aîné décède sans descendant mâle les terres appartiendront à ses filles et s'il décède sans descendance, elles passeront aux enfants ou petits-enfants de Durand de Blonzac, frère du testateur, dans le même ordre de mâle en mâle et d'aîné en aîné, en excluant ceux qui seraient « engagés dans des ordres sacrés ».

C'est la parfaite illustration du « droit d'aînesse » !

Il désigne comme exécuteur testamentaire son frère Durand de Blonzac. Celui-ci produit une lettre que lui avait écrite son frère le 30 juillet 1731 « en son château de Mézy près Meulan », lui demandant de consulter à propos d'un contrat de mariage [le sien en secondes noces] « que tout le monde a trouvé très mal fagoté. La seule question sur laquelle on voudrait avoir votre décision, qui peut servir de règle pour un testament, serait de savoir si un père marié en secondes noces peut valablement substituer la terre à son fils aîné à condition que l'usufruit appartienne à sa seconde femme sa vie durant, terre acquise durant la viduité de sa première, mariée en communauté, sans inventaire après décès, terre acquise et payée des deniers du père qui a la douleur de savoir que son fils aîné est un mauvais sujet, qui en usera très mal de toutes les façons avec sa belle-mère, qui est d'ailleurs capable de dissiper tout le bien que le père pourra laisser, et la belle-mère mariée par le génie borné du notaire qui a fait son contrat de mariage avec un simple douaire de rente viagère. »

Le gros inventaire après décès est fait en présence de Louis Durand de Blonzac, comme exécuteur testamentaire de son frère, et de Jacques Louis Durand de Mézy, seul héritier de son père et héritier pour moitié de Marie Anne Le Tellier d'Assy sa mère, décédée épouse du défunt, et seul héritier de son frère Dom Jean Baptiste Durand, religieux profès bénédictin non réformé, qui était habile à se porter héritier de l'autre moitié. Il se réserve le droit de se pourvoir contre le testament de son père.

Du 20 au 30 décembre 1737 le notaire fait l'inventaire et la prisée de ce qui se trouve en la maison de la rue Neuve Saint Augustin appartenant à M. le duc de Boufflers, où est mort Jacques Durand de Mézy le 11 novembre. Il reprend le 28 janvier au château de Mézy puis du 1^{er} au 28 février sont inventoriés les papiers (95 pièces ou lots de pièces).

La « terre, seigneurie et châtellenie de **Mézy** sur Seine près Meulan » a été achetée à messire Nicolas François de Mydorge devant M^e Dupont à Paris le 23 décembre 1714,

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

château et dépendances, terres labourables, près, vignes, bois, 3 pressoirs, droits de pressoir, de haute moyenne et basse justice, ferme de Chenevière à Mézy, fiefs de Saint Nicaise et de Saint Denis, maison de Boutteville, le tout pour 100 000 livres et 2 000 de pot de vin.

La terre et seigneurie de **Montalet** sur Seine en la paroisse d'Issou, terres, bois, a été achetée devant M^e Lhuistre à Mantes le 14 mars 1720. Les vendeurs étaient messire François André de Cléry chevalier seigneur de Serant et son épouse Louise Charlotte de Cléry. Prix 84 000 livres et 4 000 de pot de vin.

Jacques Louis, fils aîné (2.1), a probablement renoncé à l'héritage de son père ou il est mort après son père et les terres de Mézy et Montalet devaient passer, comme prévu dans le testament, au fils aîné du frère du testateur, Louis Durand de Blonzac (1), prénommé Jacques Louis (1.2), comme son cousin germain.

Mais la substitution occasionna une sentence au tribunal des requêtes de la part de nombreux créanciers de Jacques Louis Durand de Mézy ⁴⁵, ce pourquoi en 1764 Jacques Durand de Chenevières, au nom de son frère aîné Jacques Durand de Blonzac qui demeurait à la Guadeloupe, demanda à M^e Doillet, successeur de M^e d'Aoust de faire la recherche du testament.

Inventaire après décès de Pétronille de BOUSQUET épouse de Louis DURAND de BLONZAC 15/09/1747, M^e d'Aoust, Paris, MC/ET/XCVI/369

Informations généalogiques intégrées ci-dessus.

Le détail des meubles, vaisselles, vêtements etc. couvre 11 pages.

Les papiers sont inventoriés à partir du 26 septembre et commencent par le contrat de mariage des 23 et 30 décembre 1714 à Bordeaux chez M^e Roberdeau. La dot monte à 41 000 livres (5 000 en effets mobiliers ; 13 000 en argent comptant ; 2 000 dus par ses père et mère ; donations de 2 000 livres par la dame de Rives et de la même somme par la dame Jaquette Dorly épouse du sieur Mulet de Kaizac : 11 000 livres du par le sieur Gasquet et 6 000 par le sieur de Galatheau. Les époux se sont associés par moitié à tous les biens qu'ils pourraient acquérir pendant leur mariage, biens qui appartiendront à leurs enfants.

Parmi les autres pièces, un contrat devant Me Texier le 4 juin 1724 par lequel M^{re} Urbain Pierre Louis Boudineot de Meslay, lieutenant général d'artillerie et conseiller du roi vend au sieur Durand de Blonzac son office de conseiller secrétaire du roi maison couronne de France et de ses finances, pour 90 666 livres.

Dans l'actif figure une rente de 150 livres au principal de 3 000 livres due, venant de la succession de la demoiselle Fresquet, su premier lit de la défunte, entrée en religion.

Dans les biens de la communauté Durand de Blonzac déclare que son épouse a fourni à leur fils aîné Durand d'Apremont 14 400 livres, sans reconnaissance, et qu'ils ont payé le 17 mars 1745 comme caution en l'acquit de leur fils cadet Durand de Tauriac, ci-devant conseiller et receveur ambulant des domaines du roi au parlement de Toul, 6 363 livres dont il s'était trouvé reliquataire.

⁴⁵ Collection des décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence actuelle, Jean Denisart, 1771, p. 690, sur Geneanet.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Dans le passif, le loyer en cours (2 000 livres par an), des sommes dues à un marchand de vin, un marchand de bois, une marchande de toile, au boucher, et les gages de la cuisinière et blanchisseuse, de la femme de chambre (120 livres par an), aux deux laquais.

Inventaire après décès de Louis DURAND de BLONZAC 05/02/1754, M^e d'Aoust, Paris, MC/ET/XCVI/390

C'est un gros inventaire dont nous avons déjà intégré les informations généalogiques. Il est fait en la maison de la rue du Hasard où est mort Louis Durand de Blonzac le 18 janvier, maison appartenant au sieur de Fontenay, ancien maître d'hôtel du roi.

Les seuls enfants présents sont Jacques Louis Durand d'Aprémont, exécuteur testamentaire de son père et directeur des fermes du roi à Villefranche de Rouergue, qui en est venu pour l'occasion, et sa sœur Jeanne Rose, qui vivait avec son père. Les 5 autres sont représentés par Jean Claude Gouilliard, avocat en parlement, conseiller du roi et substitut du procureur du roi au Châtelet, appelé à cause de leur absence.

Les biens sont présentés par Marguerite Chabillan, femme de chambre de la demoiselle de Blonzac et femme de charge de la maison, gardienne des scellés.

La maison est sur 3 étages. Le notaire met 3 jours à en faire l'inventaire, en commençant par la cave et ses bouteilles de vin qui occupent une page et demie : vins de Bourgogne, Graves, Champagne, Alicante, muscat blanc, etc. L'argenterie est détaillée sur 5 pages, les bijoux sur une page et la bibliothèque sur une page et demie. Dans la chambre du défunt, deux portraits, de lui et de son épouse.

L'inventaire de la cinquantaine de pièces ou liasses prend encore plusieurs jours (du 9 au 24 février), à commencer par l'inventaire après décès de Pétronille Bousquet en 1747. En revanche le contrat de mariage et d'autres documents sont en déficit, restés entre les mains de M. de Bois, procureur au Châtelet. Parmi les papiers, le contrat d'acquisition de la charge de conseiller secrétaire du roi, une expédition du testament de Jacques Durand seigneur de Mézy et de Montalet, le contrat de mariage de Catherine Durand veuve de Paineau de Plansy avec M. Gueriot receveur des tailles à Châlons et plusieurs pièces concernant son premier époux dont Louis Durand de Blonzac était curateur.

Commencé le 5 février, l'inventaire est terminé le 23.

Le 19 mars 1754, après avoir examiné et fait examiner le testament olographe de son père, l'inventaire après décès et les titres et pièces inventoriés, le fils aîné et exécuteur testamentaire Jacques Louis Durand d'Aprémont renonce à la succession et s'en tient au legs universel fait par son père dans son testament

Le 14 juin 1755 ⁴⁶ François Durand de Blonzac fait de même depuis la Guadeloupe, par l'intermédiaire de son procureur Jean Baptiste Liégeat, bourgeois de Paris.

Il est expliqué dans ce dernier acte que, « en conséquence du droit qu'il [leur père] avait d'avantager un ou plusieurs de leurs enfants, résultant tant de la loi que de son contrat de mariage avec défunte dame Pétronille Bousquet, avant veuve de M. Fresquet », il a fait don et legs audit François Bousquet l'un de ses fils de 20 000 livres, dont seraient déduites les sommes payées pour lui par son père comme caution, pour que ce legs lui tienne lieu de ses portions héréditaires dans les successions de ses père et mère.

⁴⁶ MC/ET/XCVI/394.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Inventaire après décès de Jacques DURAND de BLONZAC de CHENNEVIÈRE (1.4) (M^e Maupas, MC/ET/CI/706, du 22/01 au 20/02/1788)

Jacques Durand de Blonzac s'était retiré en août 1787 à Chaville dans la pension des sieur et dame Voisin chez qui il mourut le 2 janvier suivant. Il avait laissé la majorité de ses affaires dans sa demeure à Paris au 4^e étage d'une maison rue du Moulin paroisse Saint Roch, dont il était sous-locataire (locataire principal le sieur Richard, tapissier).

En juillet, avant de partir, il avait laissé à l'aîné de ses neveux, Marie Louis Guériot, à titre de don, sa vaisselle d'argent aux armes de la famille (6 cuillers, 6 fourchettes, 2 cuillers à ragoût, 1 petit gobelet à timbale, 1 cuiller à moutarde), ce qui donna lieu à quelques discussions avec les cohéritiers qui réclamèrent la preuve de la donation. Il demanda aussi au sr de dame Voisin de lui remettre sa montre du nom de Bernier, à cadran d'émail dans sa boîte en or, garnie d'une chaîne d'acier, avec sa clé d'or, qu'il léguait par testament à sa (petite) nièce la demoiselle de Belseaux.

L'inventaire commença le 22 janvier 1788 mais tarda quelque temps, celui de prévenir son dernier frère, demeurant à Villefranche de Rouergue, héritier pour moitié et deux de ses quatre neveux, fils de sa sœur Catherine absents, héritiers ensemble de l'autre moitié, résidant loin de Paris. L'un d'eux, Jean Jacques Louis Guériot de Belseaux, receveur particulier des impositions de Châlons, était présent le 13 février (il récupère la montre léguée à sa fille, estimée 80 livres) et l'autre, Jean Baptiste Louis Guériot de Rué, envoya sa procuration, de même que le dernier frère Durand de Blonzac.

On fait l'inventaire et l'estimation des meubles, objets (dont 2 portraits de famille, « pour mémoire », qui doivent être ceux de ses père et mère, mentionnés dans l'inventaire de 1754), linges et vêtements (dont 6 habits complets, ensemble 100 livres). Puis on en arrive enfin aux papiers, qui étaient à Chaville. Dans ces papiers rien ne concerne les deux frères de la Guadeloupe, décédés. Nous retiendrons seulement ce qui concerne la sœur Durand de Blonzac, restée fille, Rose (1.8), décédée en 1780. Son exécuteur testamentaire était l'abbé de Fontenay, créancier de la succession pour 3 680 livres, et ses légataires universels en usufruit son frère Jacques Durand de Chennevière et sa nièce Jeanne Rose Denise Guériot (1.2.4), décédée en 1782, avant lui. Enfin Guériot de Belseaux déclare qu'il est dû à la succession de son oncle, par l'administration du domaine du roi, 20 000 livres en 2 obligations des 23 avril et 17 novembre 1785.

Jacques et François DURAND de BLONZAC à la Guadeloupe

Jacques DURAND de BLONZAC s'établit en Guadeloupe en suivant le schéma classique : il épouse une veuve chargée d'enfants, à la tête d'une habitation et plus âgée que lui : il a près de 30 ans et elle près de 50 ans.

Il gère donc d'abord l'habitation de sa femme au Petit Bourg puis prend une habitation à Goyave, Douville. C'est d'ailleurs là qu'elle meurt en 1761.

Autre schéma classique : il fait venir son frère François. Mais peut-être les deux frères ont-ils fait le voyage ensemble : François signe au mariage de Jacques.

Moins classique, Jacques marie son frère cadet avec une des filles, et 10^e enfant, de son épouse. Son frère devient donc son presque gendre.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

La donation de Jacques à son frère François

En outre Jacques, qui savait qu'il n'aurait pas de descendance, espérait que son frère en aurait (ce qui ne fut pas le cas). Le 19 janvier 1762, devant M^e Boyer ⁴⁷ au Petit Bourg, où il résidait, il fit donation entre vifs, « irrévocable », à son frère, écuyer habitant à la Goyave, de 17 322 livres, soit :

- 15 022 à recevoir de Gédouin et Admirat sur les 18 022 livres qu'ils lui doivent comme étant acquéreurs d'une habitation à la Pointe d'Antigue, venant de la succession de Madeleine Budan, son épouse, par contrat devant M^e Fournier, « de la date duquel il n'est point mémoratif » ; et
- 2 300 livres à recevoir du sr Couppé Durest, habitant demeurant au dit quartier du Port Louis, suivant un billet à ordre qu'il lui a consenti.

Si son frère décède avant son épouse Marthe Ricord, elle aura sa vie durant la jouissance de cette somme.

L'habitation La Rose à Goyave

Les actes notariés ne précisent que rarement le nom des habitations « établies en manufacture à sucre » et, rappelons-le, le notariat des Antilles conservé ne commence qu'en 1777. Signalons que sur le plan actuel de Goyave, le chemin de la Rose est entre la route de Blonzac, au nord, et le chemin de Douville, au sud.

L'habitation La Rose appartenait à Claude RICORD, premier époux de Madeleine BUDAN, remariée avec Jacques DURAND de BLONZAC aîné, et père de Marthe épouse de François DURAND de BLONZAC cadet.

Aux 12 enfants de Claude Ricord ⁴⁸ il faut en rajouter un 13^e, Guillaume, frère de Marthe et de Jeanne épouse Heurtault. Il est décédé avant 1777 et il était un des héritiers de son père Claude.

Des actes chez M^e Boyer établissent une partie de l'historique.

Le 20/11/1777, est établi un premier acte de « quittance et émargement » à propos des droits successifs sur l'habitation La Rose.

Il est expliqué que, plusieurs années après le décès de Claude Ricord (1742), l'habitation La Rose fut mise en adjudication, à une date non précisée, et l'adjudicataire fut « M. de Blonzac aîné » (Jacques Durand de Blonzac), deuxième époux de sa veuve Madeleine Budan (x 1751). Par acte sous seing privé Jacques Durand de Blonzac vendit l'habitation à son beau-fils François Ricord, époux de Jeanne Félicité Papin et un des enfants et cohéritiers de Claude Ricord. Les autres cohéritiers étaient son frère Guillaume et ses sœurs Marthe épouse de François Durand de Blonzac et Jeanne alors épouse (en secondes noces x 1763) de François Chollet de Saint Alban. François Ricord devait donc régler les droits successifs de ses frère et sœurs.

⁴⁷ Rappelons que le notariat de Guadeloupe conservé ne commence qu'en 1777. Toute notre reconnaissance à Michel Martin pour nous avoir communiqué l'extrait des registres du greffe de « la ci-devant sénéchaussée de Basse Terre » qui recopie l'acte, copie conforme par M^e Roydot. Ce document figure dans ses papiers de famille, transmis en 1908 par son ancêtre Émile Battelier à sa petite-fille Jeanne Ravailier épouse Martin.

⁴⁸ Sur les RICORD voir GHC 86 p. 1752-53 « La descendance de Claude RICORD et Madeleine BUDAN ».

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

En 1777 François et Guillaume étaient décédés et Jeanne remariée en 3^{èmes} noces avec Jean Baptiste Charles Joseph Heurtault.

François Durand de Blonzac, comme époux commun en biens de Marthe Ricord, et Jeanne Ricord épouse Heurtault donnent quittance à Jeanne Félicité Papin veuve de François Ricord (représentée par son gendre, messire Alexandre René DAGNEAU DOUVILLE, chevalier, major d'infanterie, chevalier de Saint Louis, commandant pour le roi des îles Saint Martin et Saint Barthélemy).

François Durand de Blonzac et Marthe Ricord donnent quittance pour 8 000 livres, montant des droits successifs qu'ils avaient cédés à François Ricord par acte sous seing privé le 25 janvier 1762 et qu'il avait payés par mandats sur Mathurin Gédouin notaire et Jean Admirat négociant au Port Louis.

Les sieur et dame Heurtault donnent quittance pour 7 936 livres, solde des droits successifs de Jeanne Ricord, payés en plusieurs fois (dont 4 442 livres en un billet à ordre que le sieur Douville remet au sieur Heurtault).

Le lendemain 21/11/1777, messire Pierre Charles VAULTIER de MOYENCOURT ⁴⁹, chevalier, capitaine des dragons, habitant de la Goyave, en son nom et aux droits de son beau-frère BARBIER DESMARAIS (Thomas et Madeleine Barbier Desmarais épouse Vaultier de Moyencourt étaient enfants d'autre Thomas et Marie Anne RICORD, + 11/03/1777, autre enfant de Claude et Madeleine Budan), reconnaît avoir reçu de François Durand de Blonzac, écuyer, habitant du même quartier, 18 000 livres, par quittance du 28/05/1772 qu'il lui a remise, solde du prix d'une habitation que le sieur de Moyencourt, son épouse et le sieur Barbier Desmarais ont vendue au sieur de Blonzac le 30/09/1768 par acte sous seing privé déposé le 04/07/1770 chez le même M^e Boyer.

Tout cela est bien compliqué mais il en ressort, d'une part, que tous ces acheteurs et vendeurs, malgré des patronymes différents, étaient proches parents et, d'autre part, que François Durand de Blonzac devait se savoir malade et voulait, avant son décès qui aura lieu le 18 mai 1778, régler ses affaires en faisant enregistrer par le notaire les dates des actes sous seing privé.

Testament olographe de François DURAND de BLONZAC le 28/01/1778

(in généalogie par Philippe Martin sur Geneanet ; issu de papiers de famille)

« Au nom du Père, du Fils et du St-Esprit, ainsi soit-il. Aujourd'hui, vingtième jour du mois de janvier de l'année mil sept cent soixante-dix-huit, après avoir fait au seigneur mon dieu et mon créateur le sacrifice de ma vie, pénétré de reconnaissance des bontés infinies que j'ai reçues de sa grâce pendant le cours d'icelle, je désire comme je l'espère mourir dans la religion catholique laquelle j'ai toujours professée pendant ma vie. Ceci est mon testament et contient mes dernières volontés. Je prie ceux qui seront chargés de mon inhumation de la faire dans toute la simplicité et modestie chrétiennes. J'entends qu'au lieu de service solennel il soit dit trois cents messes basses de requiem pour le repos de mon âme
Suivent un grand nombre de dons et legs.

« Je donne et lègue à M^{elle} Guériot, ma nièce résidant avec ma sœur, sa mère Catherine de Blonzac, à Châlons en Champagne, une somme de dix mille livres argent des îles. Je donne

⁴⁹ Vaultier Moyencourt père et ses enfants feront partie des émigrés de Goyave. Pierre Charles mourra en 1794 à Roseau et son fils Charles Thomas sera présent en 1799 aux obsèques à Saint Pierre de la Martinique de la « veuve Blonzac » (Marthe Ricord). Sur cette famille voir l'article <http://www.ghcaraibe.org/articles/2015-art22.pdf>

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

et lègue pareillement à son frère, mon neveu servant dans le corps royal de l'artillerie, une somme de six mille livres en même nature. »

Ces legs n'ont jamais été délivrés à leurs destinataires. Il laissait aussi pas mal de legs à plusieurs de leurs esclaves, nègres et négresses.

Quittance par Marthe RICORD veuve DURAND de BLONZAC en 1778

Un an après le dernier acte passé par François Durand de Blonzac, c'est sa veuve Marthe Ricord qui fait venir le notaire le 04/12/1778. Elle donne quittance de deux sommes importantes à Mathurin Gédouin, notaire royal, et à Jean Admirat, négociant au Port Louis, absents, représentés par Charles Joachim Butel de Sainte Ville, aide major de la compagnie des mousquetaires, demeurant au Port Louis, gendre de M^e Gédouin qui est en France et son fondé de procuration pour la régie et administration de ses biens et affaires en Guadeloupe.

D'une part 18 022 livres pour ce qui revenait au feu sieur de Mézy, frère de feu François Durand de Blonzac son mari, pour sa part dans le prix d'une habitation établie en sucrerie que lui et les cohéritiers de son épouse ont vendu aux dits Gédouin et Admirat (M^e Fournier 10/06/1761) suite au partage entre les héritiers de la dame de Blonzac [Madeleine Budan veuve Ricord et épouse de Jacques Durand de Blonzac sieur de Mézy, + 1761] ; somme payée en deux fois, 3 000 livres au sieur Rigaud, par mandat du sieur de Mézy sur Gédouin et Admirat, et 15 022 livres à François Durand de Blonzac comme donataire de cette somme par le sieur de Mézy son frère (compte certifié véritable par Gédouin et Admirat le 26/03/1774).

D'autre part 31 695 livres, somme qui revenait à feu François Durand de Blonzac, savoir 16 673 livres pour solde de sa part comme époux de Marthe Ricord dans le prix de la même habitation et 15 022 livres pour donation à lui par son frère le sieur de Mézy, somme payée par Gédouin et Admirat à la décharge du feu sieur de Blonzac à divers créanciers.

Suit le détail des comptes année par année depuis 1762.

L'acte ne précise pas de quelle habitation il s'agit ; c'est celle de la Pointe d'Antigue (Port Louis), mentionnée dans l'acte de donation entre vifs de 1762.

Les actes de 1777 et 1778 sont les deux derniers trouvés dans le notariat de la Guadeloupe.

Une quinzaine d'années plus tard ce sera la période révolutionnaire et l'émigration de la veuve pour la Martinique où elle mourra.

L'habitation La Rose en 1786

(acte trouvé par Philippe Martin sur un site Internet qui n'existe plus et intégré dans sa généalogie sur Geneanet ; texte que nous recopions)

« La description du domaine de la Rose faite en 1786 donne une idée de la fortune accumulée par François de Blonzac et son frère Jacques :

Le domaine de la Rose « contenait originellement deux cent cinquante carrés de terre et actuellement (en 1786) cent soixante-dix carrés », différentes parties de la propriété ayant été successivement vendues. Sur cette surface, la canne occupe 47 carrés ; 2 carrés sont plantés en manioc ; 34 carrés sont en jardin à nègres, en bois et en savane pour le pâturage des animaux. On dénombre 22 bœufs de cabrouet, 8 mulets, 17 vaches avec leur suite, un troupeau de 22 moutons. Chaque animal, hormis ceux du troupeau porte un nom ; 15 carrés,

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

entre la terre cultivée et le bois sont en friche. Le reste de l'habitation, soit 72 carrés est laissé en bois debout.

L'habitation s'étend de l'intérieur des terres jusqu'au rivage, ce qui lui donne l'accès à la mer pour l'embarquement du sucre. « Un canal d'environ quinze cents pas de long traversant, dans le haut, une ravine (ravine Michelet), qui l'assujettit à de fréquentes réparations », permet aux pirogues d'acheminer directement les produits de la manufacture au quai de l'embarcadère à l'anse à Douville. Ce canal fluvial est, après le moulin, l'élément auquel est attribué la plus forte valeur : 10 000 livres. Le moulin à eau « garni de tous ses mouvements, annexes et de sa grande roue » est estimé à 15 000 livres. Un canal de maçonnerie conduit l'eau sur la roue du moulin.

La sucrerie en maçonnerie à chaux et sable, couverte en essentes, contient 4 chaudières et vaut 8 000 livres. On trouve également une purgerie et une étuve.

La maison du maître, bâtie en charpente, « consiste en un pavillon haut et bas de vingt-quatre pieds carrés, entouré d'une galerie basse. La couverture est en essentes ». A ce bâtiment, un peu ancien, est attribué une valeur égale à celle de la sucrerie.

L'inventaire fait mention de 58 esclaves, les autres n'entrant pas dans la succession : ils appartenaient à M. Douville qui les avait reçus en dot. Mis au rang des biens meubles, les esclaves sont, comme tous les autres éléments de l'habitation, évalués en livres.

Chen-Chen, nègre créole de vingt-deux ans, est tonnelier. Il est estimé à 3 000 livres, tout comme Guillaume, nègre créole de quarante-six ans, raffineur, spécialiste du sucre.

L'esclave d'une vingtaine d'année employé à la culture, est évalué entre 2 000 et 2 500 livres, le petit esclave de cinq ans, 800 livres.

Jean-Baptiste, nègre créole, âgé de quarante-cinq ans, marron, est estimé cependant par les experts qui le connaissent à 500 livres seulement, étant mauvais sujet. Hector, nègre de Guinée, âgé de soixante-quatre ans environ, ne vaut pas plus de 200 livres. Marie-Marthe, négresse de Guinée est « laissée sans estimation, ayant des ulcères incurables ».

On ne peut se faire une idée de ce que pouvaient représenter ces valeurs qu'en établissant des équivalences avec d'autres biens inventoriés. Ainsi, la cuisine, en maçonnerie à chaux et sable, est prisée 3 000 livres, un apprentis en bois du pays, 2 000 livres. Un mulet est estimé 800 livres, un bœuf de cabrouet, environ 500 livres, et une vache, 200 livres. »

Les héritiers en France

François DURAND DE BLONZAC mourut sans postérité le 28 septembre 1778 sur son domaine de la Rose qu'il avait acquis avec sa femme Marthe RICORD. Plus jeune que lui, sa veuve Marthe RICORD conserva jusqu'à sa mort en 1799 l'usufruit de toutes ses propriétés consistant en plantations de canne à sucre.

Philippe Martin (plcmartin sur Geneanet) rapporte ce que la famille sait de la succession ⁵⁰ : « Après le décès le 9 juillet 1799 de Marthe Ricord, la succession fut ouverte. Cette succession fut accaparée par un nommé Vauthier [Vaultier] de Moyencourt prescrit par la dame de Blonzac et qui était l'exécuteur testamentaire. Il ne prévint pas les héritiers de France et s'appropriâ sans doute l'héritage, en tous cas toutes les démarches qu'on avait tentées pour entrer en possession n'aboutirent pas. »

⁵⁰ Recherches faites et documents transmis par Emile Battelier.

Note de la Rédaction

Les réclamations des héritiers, en France, d'un « oncle d'Amérique » forcément très riche (ce qui est bien le cas ici, mais avant la Révolution) et qui font démarches et procès pour récupérer un héritage qu'ils considèrent volé par des habitants des îles sans rapport de parenté, sont très nombreux, au XVIIIe comme au début du XIXe siècle.

Vaultier de Moyencourt, qui était présent à l'inhumation de Marthe Ricord à Saint Pierre en 1799, est Charles Thomas, le fils aîné de celui qui avait vendu une habitation à François Durand de Blonzac et Marthe Ricord ⁵¹.

En fait rappelons que la fortune des frères Durand de Blonzac en Guadeloupe venait de leurs épouses, de la famille Ricord. Marthe Ricord veuve Durand de Blonzac, par son testament devant M^e Leblanc à la Martinique le 21 juin 1799, avait appelé à sa succession ses propres petits-neveux et arrière-petits-neveux au nombre de quatre, dont les enfants de sa nièce Marie Madeleine ⁵² épouse Dagneaux Douville : Alexandre Jean Auguste, habitant demeurant à Sainte Anne, Adélaïde épouse Juston Belleville et Quintille.

Le 30 germinal XII (20 avril 1804), chez M^e Roydot à Basse Terre ⁵³, Alexandre Jean Auguste Dagneaux Douville, en son nom et celui de ses sœurs, vend à Thomas Vaultier de Moyencourt, habitant demeurant sur l'habitation Saint Charles de la Basse Terre, les droits successifs mobiliers et immobiliers revenant aux Dagneaux Douville de la succession de la dame Ricord veuve Durand de Blonzac, « en quoi qu'ils pourraient consister ». Ces droits sont constatés par la liquidation des biens délaissés par ladite dame à la Martinique, faits par M^e Winter le 22 mai (??) (10 prairial ??) ⁵⁴.

Vaultier de Moyencourt ne s'était donc pas approprié l'héritage mais en avait acheté les droits aux héritiers de Marthe Ricord veuve Durand de Blonzac.

Les habitations guadeloupéennes abandonnées par leurs propriétaires qui émigraient, et séquestrées par le gouvernement, étaient en piteux état quand les propriétaires ou leurs héritiers revinrent en Guadeloupe.

Par ailleurs il est probable que l'habitation, achetée en 1768 à Pierre Charles Vaultier de Moyencourt, le père de Thomas, devait être payée, comme toujours, de façon échelonnée, sur plusieurs années. Il restait peut-être des termes non versés à la veille de la Révolution, 20 ans après.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

⁵¹ Voir p. 17/28 de <http://www.ghcarai.be.org/articles/2015-art22.pdf> « La famille VAULTIER de MOYENCOURT »

⁵² Fille de son frère François. Voir GHC 86, octobre 1996, p.1752 et 1753 « La descendance de Claude RICORD et Madeleine BUDAN de Grasse à la Guadeloupe, Marie-Galante et la Martinique » et GHC 91, mars 1997, p. 1910-1911 « La famille d'AGNEAUX DOUVILLE en Guadeloupe ».

⁵³ Les actes de M^e Roydot sont très pâles et très difficiles voire impossibles à lire sur l'écran du lecteur de microfilm.

⁵⁴ Vérification faite, nous n'avons pas trouvé le testament du 21 juin 1799 chez M^e Leblanc, ni la liquidation des biens chez M^e Winter (notariat Martinique 684 et 981). Rappelons que, d'une part, c'est la période anglaise à la Martinique et, d'autre part, les inventaires après décès étaient exclus de l'obligation d'envoyer une copie en France.